
Charrette de licenciements d'enseignants fonctionnaires stagiaires ? Inadmissible pour FO

Jamais autant de stagiaires n'ont été convoqués devant les jurys académiques qui vont statuer sur leur titularisation. Les résultats tombent petit à petit. Ainsi à Versailles, 112 professeurs des écoles stagiaires à mi temps passent devant le jury académique. Dans le Val d'Oise, 16 sont renouvelés et un licencié. Dans l'Essonne, 30 sont renouvelés et 5 licenciés. A Strasbourg, 4 avis défavorables chez les agrégés (0 les autres années), chez les certifiés, 10 licenciements, 29 renouvellements. A Créteil, il y a tellement de dossiers que les jurys se réunissent pour le premier degré sur 3 jours...

A l'évidence, y a un problème : les stagiaires, fonctionnaires de l'Etat, recrutés sur concours, mis directement dans les classes sur des temps complets ou non ont dû faire face à des conditions de formation déplorables que FO n'a cessé de dénoncer tout au long de l'année.

La formation dans les ESPE dont ils ont du essuyer les plâtres a été différente d'une ESPE à l'autre, d'une discipline à l'autre, avec des exigences parfois monstrueuses au nom d'un parcours adapté à chacun : nouveau mémoire, DU, nouveau master, présence obligatoire, allongement à l'infini des tâches diverses et variées demandées.

Les stagiaires ont dû faire cours dans des conditions ingérables : affectation en CP malgré les recommandations ministérielles, classes surchargées, classes à examen, etc.

Et aujourd'hui, le ministère, via les jurys voudrait se débarrasser d'eux sous les prétextes les plus divers : manque d'assiduité à l'ESPE, non acquisition de la « posture attendue », délivrance de notes chiffrées...

Mais que cherche-t-on ? Décourager tous les stagiaires et les futurs candidats aux concours ? Combien manquera-t-il de professeurs devant élèves à la rentrée ? Comment comprendre que sur la seule académie de Paris, 10% des agrégés externes aient un avis défavorable à la titularisation, 7% des certifiés, 20% des certifiés de mathématiques...

Les ESPE, les recteurs, n'ont pas mis en place avec bienveillance la formation due à un fonctionnaire d'Etat stagiaire.

Avec la Ministre, ils ont mis en place « une période d'essai » !

Va-t-on retrouver les mêmes collègues licenciés recrutés par Pôle Emploi l'an prochain pour devenir contractuels sans droit ni garantie, corvéables à merci ?

La FNEC FP-FO exige que ces stagiaires, qui ont assuré leur classe pendant toute l'année au bénéfice des élèves et de l'institution, soient titularisés.

La FNEC FP-FO renouvelle son exigence à la Ministre, il y a urgence.

Montreuil, 1^{er} juillet 2015